



2024

Restauration scolaire des élèves

En application de l'acte n° 1.18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2020

Repas pris à la
prestation pour les
lycéens et les CPGE

4,85€

Petit déjeuner pris à
la prestation pour
les CPGE

1,80€

Renouvellement de
la carte

7.00€